

térieur de l'église. Dans une assemblée du 28 Juillet 1816, il fut résolu de contraindre par la loi les trois derniers Syndics à rendre compte du résultat d'une répartition, homologuée le 13 Février 1813, aux fins de prélever de nouvelles sommes sur la paroisse, en vue de l'achèvement des premiers travaux de l'église. Le Sieur Serret fut autorisé par la dite assemblée de porter l'affaire devant les tribunaux. Mais il n'en fut rien ; toute la difficulté s'arrangea à l'amiable.

La connaissance exacte que nous avons pu acquérir de cette nouvelle difficulté nous a parfaitement convaincu de l'innocence des susdits Syndics. Nous avons lu les documents confidentiels de feu M Raigne, curé de St. Roch, adressés à Mgr. l'Evêque, qui établissent clairement que les Syndics, au lieu d'avoir détourné de l'argent, avaient plutôt contribué largement de leurs bourses et de leurs troubles.

A la même assemblée, du 28 Juillet, on résolut de faire construire une voûte à l'église ; on ajouta à cette entreprise plusieurs ouvrages de menuiserie et de sculpture, pour la somme de 28,548 livres. Afin de mieux faire accepter cette décision par la paroisse, M. Madran s'offrit généreusement de contribuer à cette nouvelle dépense, pour la valeur de 3000 livres. Ce don fut accepté avec reconnaissance, et sur le champ les Sieurs Clément Landry, Joseph Desmarais, François Dupuis, Joseph Serret, Louis Marion, ayant M. le Curé pour président, passent marché avec le Sieur Pepin, de St. Vincent de Paul. C'était un maître sculpteur d'une grande renommée, et les ouvrages qu'il fit en cette occasion, existent encore dans l'église actuelle de St. Jacques ; ils sont réputés supérieurs par tous les connaisseurs. La Fabrique

DEUXIÈME
MOIS 1814

Madran
exercités.
ble, mais
re que 31
première
ement la
re termi-
que nous
18 Octo-
s majeur
son de la
neure de
de la pa-

relie Me-
is. Par-
elançon.
illiers le
Dupuis,
r du pa-
ni, à l'in-